

**AAPE DE CLAMART – Marie BEDEL & Astrid GLAVIEUX**  
**Compte-rendu de la réunion du lundi 11 mai 2020 sous forme de questions/réponses**

Représentant de la Mairie	Jean-Didier BERGER – Maire de Clamart Patrice RONCARI – Maire adjoint chargé de l'enfance
Représentants des Associations de Parents d'Élèves	AAPE : Marie BEDEL APEC : Iman EL BAKALI APER : Julie FORTIS FCPE : Loïc MICHEL PEEP : Nicolas CAMBRON
Autres	Personnels mairie

Le dispositif mis en place aujourd'hui a été pensé, réfléchi et apprécié par les différentes parties : la mairie et le préfet d'une part, l'éducation nationale d'autre part (Inspectrice d'Académie et DASEN).

Nous sommes dans une période de crise inédite et difficile pour tout le monde. Il est absolument nécessaire de créer une solidarité et une cohésion entre les différents acteurs de cette reprise. Une reprise économique qui passe par la reprise de la scolarité « pour tous ».

Les options qui ont été choisies vont dans le sens des recommandations ministérielles, a savoir : chaque enfant devrait pouvoir revenir à l'école avant fin mai. D'où l'obligation d'accueillir les enfants par groupe de 10 en maternelle et 15 en élémentaire.

Le gouvernement avait d'abord préconisé une rentrée échelonnée sur plusieurs semaines puis a finalement opté pour une rentrée pour tous le 11 mai quand cela était possible tant pour les communes que pour les écoles.

A Clamart, suite à la demande de l'IEN d'avoir 2 jours de pré-rentreé pour les enseignants, le Maire a accepté cette demande en accueillant dès le mardi 12 mai les enfants en centre de loisirs.

**1 – Questions MAIRIE :**

DISPOSITIF 2S2C :

❖ **Une réservation sur le portail famille est-elle nécessaire ?**

- Il n'existe pas encore à ce jour de réservation au dispositif 2S2C sur le Portail Famille. La mairie cherche une solution pour que les parents puissent inscrire leurs enfants lorsqu'ils seraient présents dans l'école pour ces 2 (ou 4 jours) de ce dispositif (en fonction du nombre de maitre.s.ses qui reviendraient en classe. -> une réservation sur le portail famille est désormais possible. **MERCI DE PENSER A INSCRIRE LES ENFANTS** pour permettre une organisation de l'accueil par les animateurs au plus juste du nombre d'enfants qui se présenteront à l'école.

Toutefois, il est **ABSOLUMENT** nécessaire d'inscrire les enfants aux accueils périscolaires de cantine et d'accueil du soir/étude pour permettre de disposer d'un nombre suffisant d'agents de mairie et d'animateurs en fonction de la présence ou pas des enfants.

**ATTENTION : toutes les réservations de cantine ont été remises à 0. Les enfants ne sont donc plus inscrits à la cantine jusqu'à la fin de l'année. Il faut bien penser à les inscrire de nouveau en fonction de leurs jours de présence** (groupe A les lundis et mardis / Groupe B les jeudis et vendredis / 2S2C sur les 2 autres jours ou sur les 4 jours si pas de professeurs cf. réponses de l'Inspectrice d'Académie ci-dessous).

❖ **Quels sont les horaires d'accueil ? de pause méridienne ? de sortie ?**

- Les horaires d'accueil, de pause méridienne et de sortie sont les mêmes que pour l'accueil scolaire :

École	Niveau	Entrées	Pause méridienne : début / fin	Sorties
Élémentaire	CM2	8h00	11h30 – 13h00	15h30
	CM1	8h15	11h45 – 13h15	15h45
	CE2	8h30	12h00 – 13h30	16h00
	CE1	8h45	12h15 – 13h45	16h15
	CP	9h00	12h30 – 14h00	16h30
Maternelle	GS	8h30	12h00 – 13h00	15h30
	MS	8h45	11h45 – 12h45	15h45
	PS	9h00	11h30 – 12h30	16h00

❖ **Où précisément les enfants seront-ils accueillis ?**

- Soit dans des salles de classe vacantes (salle libre, salle informatique, salle de cours où un professeur n'est pas revenu à l'école, salle de centre de loisirs, etc...)

❖ **S'ils sont accueillis dans un autre endroit que l'école, comment les parents sauront-ils où les emmener ? et à quelle heure ?**

- Non, aucun accueil en dehors de l'école pour éviter les problèmes de dépose ou de récupération des enfants (si personne tierce par exemple).

❖ **S'ils sont accueillis dans les écoles, auront-ils accès à la cour ? comment feront-ils avec les 5 services de récréation qui seront mis en place (1 par niveau scolaire des enfants « en classe ») ?**

- Oui, ces enfants accueillis en 2S2C auront un accès à la cour en dehors des horaires des récréations des élèves en classe.

❖ **Comment seront répartis les enfants ? Par groupes de combien ? Seront-ils définis à l'avance et pour une période définie ou au jour le jour ?**

- Les enfants seront accueillis en 2S2C aux mêmes horaires que leurs horaires de classe. Les groupes seront de 15 maximum quel que soit le nombre d'enfants accueillis dans l'école.

Ces groupes ne seront pas définis à l'avance puisque le dispositif 2S2C n'est pas obligatoire. Les parents peuvent choisir de ne pas envoyer leurs enfants aux 2 jours où ils ne seraient pas accueillis en classe.

D'après le nombre d'enfants qui seront re-scolarisés sur Clamart, et en fonction du taux de retour des enseignants, il se pourrait que, dans certaines écoles, le dispositif 2S2C ne soit même pas nécessaire.

En revanche, si le nombre d'élèves dans une école est élevé et qu'il manque des enseignants, le dispositif sera suivi jusqu'à la fin de l'année scolaire.

❖ **Comment ces enfants seront-ils encadrés ?**

- Ces enfants seront encadrés par des animateurs de la mairie comme pour les temps périscolaires. Par ailleurs, la mairie travaille en ce moment avec les associations de la ville pour proposer aux enfants des activités ludiques, culturelles ou sportives.

❖ **S'ils sont encadrés par niveau (en fonction de leurs heures d'arrivée), il faudra alors parfois 1 personnel pour moins de 10 ou moins de 15 enfants ? cela est-il prévu dans les effectifs à mobiliser ?**

- Ils seront accueillis par niveau (horaires de rentrée/sortie) mais pourront être regroupés pour former des groupes de 15 enfants maximum.

*Par exemple, s'il y avait 9 enfants par niveau accueillis dans une école élémentaire, cela représenterait alors 45 enfants, qui pourraient être répartis en 3 groupes de 15 ou en plus de groupes représentant moins de 15 enfants. Il ne faut pas conforme « groupe » de 2C2C et « classe ».*

*Une école ayant 5 classes n'aura pas forcément 5 groupes de 2S2C au même moment dans l'école. Il pourrait y avoir moins d'enfants dans les 2S2C qu'il n'y en a dans le groupe auquel ils appartiennent les jours de classe.*

*Un groupe A composé de 50 enfants revenant dans les 5 classes (10 enfants par classe) les lundis et mardis, ne seraient peut-être que 30 les jours de 2S2C les jeudis et vendredis (et vice et versa pour le groupe B).*

❖ **A quel matériel auront accès les enfants ?**

- Des kits pourraient être distribués aux enfants qui auraient alors chacun leur propre matériel.

- ❖ **Quelles activités vont être proposées à des enfants de maternelle ? d'élémentaire ? Les jouets des centres de loisirs vont-ils être retirés ?**
  - Pour respecter au mieux le protocole sanitaire, il a été décidé de ne pas permettre les jeux de ballons, les jeux de société, l'accès aux structures de jeux dans les cours de récréation ou autres (type babyfoot). Les espaces avec des jeux « accessibles » ont été balisés pour que les enfants n'y aient pas accès. Toutefois, des jeux en extérieur ou en intérieur ont été pensés pour respecter la distanciation.
- ❖ **Que se passe-t-il si le respect du protocole sanitaire pour l'accueil des enfants par l'éducation nationale est incompatible avec l'accueil des enfants par la mairie dans les mêmes locaux ?**
  - Il faut attendre le premier jour de la rentrée pour ajuster le dispositif. Il dépendra aussi du nombre d'enfants qui reviendront peut-être après le 2 juin.
- ❖ **Les enfants en 2S2C seront-ils amenés à sortir de l'école ? Dans ce cas avec quelles mesures mise en place ?**
  - Les enfants en 2S2C pourront être amenés à sortir de l'école pour se rendre sur les 25 locaux appartenant à la mairie (gymnase, centres socio-culturel, maison des associations, etc...) comme c'était le cas lorsqu'il y avait les NAP.  
En revanche, il s'agira de groupes bien plus réduits puisqu'ils seront au nombre de 15 enfants maximum par groupe.
- ❖ **Qu'est-il prévu pour la restauration de ces enfants ? Quel impact sur le non-brassage des élèves ?**
  - Les enfants étant accueillis en 2S2C mangeront à la cantine aux mêmes horaires que les enfants « en classe ». Selon les chiffres de retour à l'école des enfants, il n'y aura pas de « brassage » et les réfectoires pourront accueillir les enfants sur les horaires échelonnés de la pause méridienne sans problème.
- ❖ **Concernant la prise de température, combien de thermoflashs ont été mis à disposition des de chaque école ?**
  - Les Thermoflashs seront livrés avant le retour des enfants en classe.
- ❖ **Qui devra se soumettre la prise de température ? quels jours ? à quel moment de la journée ?**
  - Toute personne rentrant dans l'école pourra être soumis à la prise de température. Toutefois, les parents qui ne le souhaiteraient pas pourront le préciser. Les enseignants et personnels de mairie pourraient aussi s'y opposer.
- ❖ **Quelle est l'organisation prévue pour appliquer le protocole sanitaire en cas de symptômes sur un enfant ?**
  - En cas de suspicion de contamination ou de symptômes de la maladie, l'enfant sera isolé dans une salle dédiée et se verra doté d'un masque « enfant ». La température sera prise régulièrement et les parents seront prévenus et devront venir récupérer leur enfant. Les enfants du groupe auquel il appartenait pourront être prévenu si la suspicion de contamination devenait réalité.

#### REPRISE ECOLE :

- ❖ **Les ATSEMS absentes seront-elles remplacées ?**
  - S'il manquait une ATSEM dans une école maternelle, elle serait remplacée. Concernant le reste du personnel et des agents techniques, il sera en fonction du nombre d'enfants dans l'école.
- ❖ **Les personnels supplémentaires demandés afin de sécuriser les déplacements des enfants et des toilettes seront-ils présents dès jeudi ?**
  - Il y aura les personnels habituels ainsi que les personnels pour l'accueil des 2S2C en fonction du nombre d'enfants présents dès jeudi. Ce nombre pourra varier avec le temps selon les besoins d'accueil.
- ❖ **Suite au foyer de Covid découvert dans la rue du Moulin de Pierres, cela remet-il en cause la réouverture de l'école éponyme ? Pourquoi des tests ont-ils été effectué sur cette population alors qu'ils étaient TOUS asymptomatiques ?**
  - Une explication nous a été donnée quant à la détection de ce foyer épidémiques qui a été pris en charge par le Docteur Hamon et mis en quarantaine. Aucune des personnes habitant ce foyer ne travaille en mairie ou en animation. Il n'y a aucune raison de ne pas rouvrir l'école Moulin de Pierres.  
Pour comprendre ce qui s'est passé, il suffit de lire les nombreux articles de presse évoquent ce cas.
- ❖ **Les écoles ont-elles toutes été désinfectées avant la reprise ?**

- Les écoles ont toutes été désinfectées avant la reprise. Par ailleurs, elles sont entièrement désinfectées chaque jour après chaque passage de groupe et de centre de loisirs. Les sanitaires sont eux désinfectés 2 fois par jour et le savons a été fourni avec les essuie-mains jetables. Toutefois, le gel hydroalcoolique reste la solution à privilégier pour une désinfection des mains plus sûre.
- ❖ **Après la reprise, à quel(s) moment(s) de la journée auront lieu les différentes désinfections prévues ? Des classes et salles ? des sanitaires ? des réfectoires (entre chaque niveau) ?**
  - Cf. question précédente.
- ❖ **Combien d'agents supplémentaires viendront renforcer les équipes habituellement affectées sur les écoles ?**
  - Autant que nécessaire pour s'occuper des groupes 2S2C.
- ❖ **Les écoles ont-elles toutes été livrées des matériels de désinfections, masques, gel, etc... ?**
  - Toutes les écoles ont été livrées en matériels de distanciation et de gestes barrières : scotch pour le marquage au sol, gel hydroalcoolique pour l'entrée de l'école et pour chaque classe, masques pour les enseignants et les personnels de mairie et animateurs, affiches pédagogiques, bombes de peinture provisoire pour le marquage au sol devant l'école si besoin, 1 à 2 thermomètres par école (en attente)
- ❖ **Les sanitaires sont-ils tous pourvus de savon et de serviettes à main jetables ?**
  - Cf. questions précédentes.
- ❖ **Les personnels de la mairie ont-ils formés aux gestes barrières ?**
  - Les responsables de site ont tous été formés aux gestes barrières par des professionnels. Ils sont en charge de former les personnels de mairie et animateurs.
- ❖ **Des visites des locaux par les parents d'élèves élus, représentants les parents des écoles, sont-elles prévues cette semaine ?**
  - Le maire, n'y voyant pas d'inconvénients, a donné son accord pour que les parents d'élèves élus (1 représentant par associations présentes dans l'école) puissent visiter l'école en respectant toutes les consignes et es gestes barrières et s'assurer du bon respect du protocole sanitaire. C'est aux associations de parents d'élèves de prendre RDV avec le directeur de l'établissement pour effectuer le tour de l'école à un horaire le permettant et ne gênant pas le bon fonctionnement des classes et de l'accueil 2S2C.
- ❖ **Dans les écoles ayant des gardiens qui ne reprendraient le travail, un remplaçant a-t-il été nommé par la mairie ? si oui, à quelle date prendra-t-il ses fonctions ?**
  - Les 2/3 des écoles de Clamart n'ont pas de gardien. Pour les autres, les gardiens ont repris leur poste. Il existe une seule école où le gardien ne peut pas reprendre ses fonctions ainsi que la directrice. Une solution est en cours d'élaboration pour qu'un directeur remplaçant soit envoyé par l'EN.
  - ⇒ *Même si les collèges ne font pas partie du périmètre de la mairie (puisque'ils sont gérés par le département), la question du retour des élèves au collège a été abordée.  
Il n'y a pas à ce jour de date de reprise des cours pour les collégiens qui ne pourrait, quoi qu'il arrive, pas avoir lieu avant le 2 juin, voire probablement pas avant la rentrée de septembre.  
Toutefois, si une réouverture était envisagée, la mairie pourra fournir si besoin des masques, du gel et les scotchs nécessaires à la mise en place du protocole.*

---

## 2 – Questions IEN :

Réponses données par Mme Dell'Aqua par email, n'ayant pu assister à la réunion en visio

- ❖ **Les enseignants recevant au total moins de 10 élèves en maternelle / 15 élèves en élémentaire doivent-ils prendre la totalité de la classe les 4 jours de la semaine ?**
  - C'est en effet une possibilité mais dépend de l'organisation mise en œuvre dans l'école.
- ❖ Certains professeurs des écoles n'ont apparemment pas compris que les enfants de personnels soignants NE devaient PAS être les 4 jours en classe, et parlent déjà de faire 3 groupes pour pouvoir accueillir tous les enfants ; **pouvez-vous nous (leur) réexpliquer que les groupes A et B concernent maintenant TOUS les enfants ?**

- *Les élèves prioritaires sont accueillis dans les écoles 4 jours selon des modalités à définir en fonction des personnels disponibles :*
  - *2j en classe + 2j en accueil par un P.E pour faire le travail en distanciel,*
  - *2j en classe + 2j en 2S2C,*
  - *2j en classe + 2j avec animateurs,*
  - *4j en classe dont 2 j pour faire le travail en distanciel.*

*L'organisation sera déterminée en fonction des effectifs et du personnel adulte disponible.*

- ❖ **Les directeurs/enseignants ont-ils été prévenus que le dispositif 2S2C concernait tous les élèves revenant à l'école ? et non plus uniquement les enfants de population prioritaires comme cela nous avait été expliqué lors de la réunion du 29/04/2020 ?**

- *Oui, mais là aussi, cela dépendra des ressources humaines.*

- ❖ **Les enseignants ne reprenant pas le travail sont-ils remplacés ? Si non, les enfants revenant à l'école sont-ils accueillis les 4 jours en 2S2C ?**

- *Nous avons positionné tous les enseignants remplaçants. Il faut apporter une nuance à vos propos : les personnels peuvent ne pas être présents mais assurer leur mission en distanciel.*

*C'est la raison pour laquelle chaque école s'organise selon les moyens humains dont elle dispose. Un enseignant peut, par exemple, prendre en charge en présentiel les élèves d'un niveau tandis que son collègue assurera la partie « distanciel ».*

- ❖ **Les personnels IEN (directeurs, enseignants) ayant utilisé leur droit d'alerte vont-ils reprendre la classe dès jeudi ? certains parlent ensuite de leur droit de retrait ou de grève ? Avez-vous eu des retours sur ce sujet ?**

- *Je n'ai pas pour le moment de directives à ce sujet.*